

SUBVENTIONS

La Signalisation d'Information Locale (SIL)

Le Département de l'Indre subventionne les communes et communautés de communes qui souhaitent mettre en place ou renouveler leur signalisation d'information locale (SIL).

Le Département a validé une charte de SIL définissant les modalités de mise en œuvre des ensembles à laquelle doivent adhérer les communes / EPCI pour bénéficier de cette subvention.

Cette signalisation qui vient en complément de la signalisation directionnelle a pour but de guider les usagers de façon claire, efficace et sans ambiguïté vers les sites de proximité.

Les éléments constitutifs du dossier

une délibération du Conseil Municipal ou Communautaire sollicitant le concours financier du Département et présentant le plan de financement,
un schéma directeur de SIL,
un devis des opérateurs économiques.

Ce qui peut être subventionné

A hauteur de 20 % du montant hors taxes, peut être subventionné :

la fourniture de la signalisation,
la pose des ensembles,
le coût de réalisation d'un schéma directeur s'il est établi par un bureau d'études.

Documents d'aide à disposition

Pour aider les communes / EPCI dans la constitution de leur dossier, les documents suivants sont à disposition :

CONTACT



DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE

**Direction générale adjointe des
Routes, des Territoires, du
Patrimoine et de l'Éducation**

Cité Administrative
36000 Châteauroux

02 54 08 37 67

Itinéraire

Courriel

Site internet



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36